



## SYNDICAT MIXTE POUR LA CREATION, L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DE L'AERODROME BRIVE-SOULLAC

2026 - 21

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le lundi quatre mai à 11h00, le Comité du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Brive-Souillac, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal - Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Jean BOUSQUET, Doyen jusqu'à la délibération n°15, puis, Monsieur Julien BOUNIE, à partir de la délibération n°16.

La convocation a été établie et affichée le lundi 27 avril 2026.

#### DELEGUES TITULAIRES PRESENTS :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Président : M. Frédéric **SOULIER** - Conseillers communautaires : M. Christian **PRADAYROL** - M. Pierre **MONTEIL** - M. Jean-Luc **SOUQUIERES** - Monsieur Jean-Louis **LASCAUX** - Mme Monique **SERRE-IGOULZAN** - M. Hervé **BRUCY** - Mme Alexandra **DOUSSAUD**

Conseil Départemental de la Corrèze : Conseillers départementaux : M. Julien **BOUNIE** - M. Francis **COMBY**  
Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Conseillers régionaux : M. Valéry **ELOPHE** - Mme Anabelle **REYDY** à partir du vote de la délibération n°16

C.C.I. de la Corrèze : Présidente : Mme Françoise **CAYRE**

Communauté de Communes CAUVALDOR : Président : M. Jean-Claude **FOUCHÉ**

Ville de Terrasson : Maire : M. Jean **BOUSQUET**

#### DELEGUES TITULAIRES ABSENTS EXCUSES N'AYANT PAS DONNE POUVOIR :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Conseiller communautaire : M. Bernard **CONTINSOUZAS**  
Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Vice-Président : M. Philippe **NAUCHE** - Conseillers régionaux : M. Pascal **CAVITTE** - Mme Anabelle **REYDY** de l'ouverture de la séance jusqu'au vote de la délibération n°15  
C.C.I. du Lot : Président : M. Jean **HUGON**

#### DELEGUES SUPPLEANTS REMPLACANT DES TITULAIRES ABSENTS :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : - Mme Séverine **GAUTIER** représentant M. Philippe **VIDAU**

Conseil Départemental de la Corrèze : Conseiller départemental : M. Jean-Jacques **DELPECH** représentant Mme Frédérique **MEUNIER** - M. Philippe **LESCURE** représentant Mme Pascale **BOISSIERAS**

Conseil Départemental du Lot : Conseillère départementale : Mme Violaine **DELPECH-FRAYSSE** représentant M. Frédéric **GINESTE**

Le comité syndical, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Sèverine GAUTIER, Conseillère Communautaire CABB pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### OBJET DE LA DELIBERATION : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) : ELECTION DES MEMBRES

RAPPORTEUR : Le Président

Accusé de réception en préfecture  
019-251903175-20260507-21-04052026-DE  
Date de télétransmission : 07/05/2026  
Date de réception préfecture : 07/05/2026

Date de publication : 07/05/2026

Siège administratif : Mairie de Brive-la-Gaillarde - BP 80433 - 19312 Brive-la-Gaillarde Cedex  
Siège : Aéroport Brive Vallée de la Dordogne - Rue de l'Aéroport - 19600 Nespouls  
Tél. : 05.55.24.62.22 - Courriel : smabs@brive.fr

Selon les articles L.1414-2 et L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) est composée des membres suivants :

\* le Président ou son représentant,

\* 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

\* 5 suppléants.

L'élection des titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

La C.A.O. peut faire appel au concours d'agents du pouvoir adjudicateur compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de marchés publics.

Peuvent participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale ou de l'établissement public désigné par le Président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation.

S'ils sont invités par le Président de la C.A.O., le comptable public et un représentant du ministère chargé de la concurrence.

Aux termes de l'article L.2121.21 du C.G.C.T., les cinq membres titulaires et les cinq membres suppléants de la C.A.O. doivent être élus au scrutin secret sauf décision unanime contraire de l'assemblée délibérante.

Il est donc proposé de constituer une C.A.O. permanente et en a élire ses membres afin de leur donner compétence pour tous les marchés qui seront passés pendant la durée du mandat ainsi que pour toutes les procédures de consultation en cours dont le principe a été arrêté par la précédente assemblée.

Considérant l'installation des nouveaux délégués du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Brive-Souillac,

Le Comité Syndical doit donc procéder à l'élection des membres de la C.A.O..

Il est proposé au Comité Syndical :

- **de constituer** pour la durée du mandat une commission d'appel d'offres
- **de fixer** comme suit les conditions de dépôt des listes de la Commission d'Appel d'Offres :
  - le dépôt des listes des candidats intervient durant l'interruption de séance ;
  - les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ;
  - les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants ;
  - les listes sont déposées auprès du Président à la reprise de séance.

Considérant que la seule liste qui s'est faite connaître est la suivante :

Membres titulaires	Membres suppléants
Philippe VIDAU	Jean-Jacques DELPECH
Jean-Luc SOUQUIERES	Françoise CAYRE
Monique SERRE-IGOULZAN	Christian PRADAYROL
Philippe NAUCHE	Jean BOUSQUET
Jean-Claude FOUCHÉ	Frédéric GINESTE

Il est proposé au Comité Syndical :

- **de procéder** à l'élection de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants pour siéger dans la commission d'appel d'offres,
- **de choisir** le mode de scrutin : vote à bulletin secret ou à main levée.

Considérant le choix de l'assemblée de procéder à un vote à main levée, après vote, l'assemblée est informée des résultats :

Nombre d'inscrits : 23  
Nombre de votants présents et représentés : 19  
Nombre de personnes n'ayant pas pris part au vote : 0  
Nombre de votes blancs ou nuls : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 19

Sont élus au sein de la Commission d'Appel d'Offres :

Membres titulaires	Membres suppléants
Philippe VIDAU	Jean-Jacques DELPECH
Jean-Luc SOUQUIERES	Françoise CAYRE
Monique SERRE-IGOULZAN	Christian PRADAYROL
Philippe NAUCHE	Jean BOUSQUET
Jean-Claude FOUCHÉ	Frédéric GINESTE

Il est proposé au Comité Syndical :

- **de donner** compétence à la C.A.O. pour tous les marchés qui seront passés pendant la durée du mandat ainsi que pour toutes les procédures de consultation en cours dont le principe a été arrêté par la précédente assemblée.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Pour extrait certifié conforme  
Le Président



Julien BOUNIE